



SOMMET D'AFRICITIES

YAOUNDE , CAMEROUN, 2 – 6 DECEMBRE 2003

« Assurer l'accès aux services de base dans les collectivités locales africaines »

Référence : Doc/AF3/Rec/002/2003

Recommandations aux partenaires au développement

Africities III a été consacré à l'accès de la population aux services essentiels. Il a été constaté par tous :

- que les collectivités locales sont les plus à même de concevoir, réaliser et gérer avec la population des services adaptés à la diversité des situations, des besoins et des moyens,
- que la capacité des collectivités locales, en coopération avec les États, à fournir les services sera l'un des critères majeurs selon lesquels la population jugera la décentralisation,
- que les partenaires internationaux africains et non africains jouent un rôle substantiel dans la prise en charge financière de ces services ; et que dès lors leur manière d'intervenir, les priorités qu'ils mettent en avant, les solutions qu'ils préconisent ont un impact considérable sur la nature des services fournis. La responsabilité politique est assumée par les États et les collectivités locales mais les partenaires assument aussi des responsabilités de fait en raison même de leur influence,
- que le mouvement municipal africain, qui concerne autant les communes rurales que les communes urbaines, crée un contexte profondément nouveau appelé à changer les rapports partenariaux et que cette évolution est déjà en cours. Ce mouvement municipal s'inscrit dans celui, plus large, de renforcement des institutions africaines, qu'atteste la naissance de l'Union Africaine et du NEPAD.

Les travaux approfondis menés au cours d'Africities 3 à travers dix sessions thématiques, quatre conférences transversales et près de vingt sessions spéciales ont permis de mettre en lumière les principes directeurs d'une gouvernance légitime et efficace répondant aux aspirations de la population et conforme aux objectifs du Millénaire. Ces principes directeurs sont nourris de l'expérience internationale de ces dernières décennies mais ils sont plus encore nourris des expériences et des réflexions des acteurs africains. Ils forment ensemble une contribution significative à la refondation de la gouvernance en Afrique, sur la base de l'expérience et des contextes africains.

Les travaux ont aussi montré que l'impact de la décentralisation sur la qualité des services rendus dépendrait pour une large part de la capacité des collectivités locales à prendre en charge ces services de manière innovante et des modalités de coopération qui s'établiraient entre elles et les Etats, y compris sous l'angle du partage des ressources, pour aller vers un principe de subsidiarité active. La réussite de la décentralisation passe donc aussi par une profonde transformation des Etats et l'évolution de la gouvernance locale est inséparable d'une reformulation plus globale des principes et des méthodes de la gouvernance en Afrique.

Les différents constats conduisent à faire aux partenaires de la coopération les recommandations suivantes :

1. Examiner individuellement et collectivement leur propre gouvernance et les modalités de leur partenariat entre eux et avec les bénéficiaires de leurs appuis. Accepter de mettre à plat les uns vis-à-vis des autres les contraintes, les difficultés, les transformations nécessaires. Sortir des discussions générales pour s'intéresser aux pratiques concrètes de la coopération, autrement plus déterminantes pour la nature de l'aide que les grandes orientations elles-mêmes. Conformément au principe de responsabilité et au devoir de rendre compte, mettre l'accent, conjointement avec les gouvernements, sur la nécessaire transparence de l'usage des fonds de coopération. Les efforts d'harmonisation des procédures déjà en cours, les consortiums de bailleurs qui se mettent en place, le principe d'évaluation régulière des politiques de coopération par la société civile vont déjà dans ce sens.
2. Prendre en considération l'ensemble des principes directeurs qui se sont dégagés à Africities et expliciter



la stratégie de mise en œuvre de ces principes,

3. Reconnaître que seule une stratégie intégrée, cohérente, imaginative, partenariale, à l'échelle d'un territoire, est en mesure de déboucher sur des solutions convenables eu égard au fossé entre les besoins à satisfaire et les moyens disponibles ; rechercher les modalités d'appui durable à ces stratégies territoriales, en dépassant la juxtaposition de projets sectoriels qui caractérise trop souvent l'action des bailleurs de fonds,
4. Soutenir l'émergence et la consolidation de réseaux régionaux d'acteurs, au cœur de la structuration de la société civile pour les mettre en mesure de rentrer dans un partenariat équilibré les uns avec les autres et pour contribuer à une réflexion sur la gouvernance enracinée dans le contexte africain. La construction du mouvement municipal africain fait partie de cette dynamique de mise en réseau.
5. Accepter que les critères d'une gouvernance légitime, tels qu'ils ressortent d'Africités à Yaoundé, soient les critères de jugement d'une bonne gouvernance, renonçant de ce fait à subordonner leur aide à des conditions externes ; promouvoir les modalités d'un jugement par les pairs de la qualité de cette gouvernance. La reconnaissance de la nécessité de partir des critères qu'énoncent les Africains eux-mêmes s'inscrit dans la conviction plus large qu'une société ne peut se développer que par l'épanouissement de ses propres potentialités. Cette même conviction conduit à faire du soutien à l'émergence d'une expertise africaine dans le domaine de la gouvernance une priorité.
6. Puisque chacun reconnaît que les questions de gouvernance sont au centre de tout le reste, mettre l'accent sur les moyens et les modalités de renforcement institutionnel des collectivités, même si c'est moins visible que des projets concrets.
7. Promouvoir et soutenir des réseaux d'échanges d'expériences interafricains et internationaux pour renforcer les capacités d'action et d'innovation autonomes des collectivités locales et des États africains.
8. Considérer les rencontres biennales d'Africités comme une occasion précieuse d'évaluer conjointement les politiques de coopération, les procédures concrètes et leur transformation ; faire d'Africités un lieu de dialogue chaque fois plus franc et plus approfondi entre les parties.

